

07 DEC. 2016

A l'attention de Jean Didier Berthault, président de la CAO

A l'attention de Belaïde BEDREDDINE

A l'attention de Marie PASTRE

A l'attention des Juges LE LOIR et DAIEFF

A l'attention du Canard Enchaîné, la lettre « A », Le Monde

A l'attention de Mediapart M. Edwy PLENEL

Conseil de L'ordre des Avocats - Bâtonnier de Paris

Pour la troisième fois dans l'année le SIAAP, par sa décision, va entériner une entente entre les majors de l'eau, le 16 décembre prochain.

Il y a d'abord eu la refonte des prétraitements de Clichy. Stereau et OTV en vertu des accords passés avec Jacques Olivier ont obtenu le marché après un round dit « infructueux » en étant plus de 70 millions d'euros plus cher que le moins –disant. Un recours a été déposé contre le SIAAP dont nous nous sommes procuré le contenu qui à l'évidence montre des manœuvres frauduleuses pour assurer le marché au groupement Stereau – OTV. Les magouilles du cabinet Parme avocats et de M. Matharan son associé, ne suffiront pas à entraver la vérité.

Il a eu ensuite l'attribution du marché du biogaz de Seine Aval, pas encore officiellement notifié, qui a respecté les accords d'entente puisque Degrémont l'a obtenu. Il était 70 millions d'euros plus cher que le groupement Wabag et de plus non conforme au PLU de Saint Germain en Laye.

M. Berthault nouveau président de la C.A.O. rentré dans les accords (lui et sa candidate Mme Kosciusko-Morizet) a suivi Jacques Olivier et il a choisi Degrémont comme prévu.

Enfin la semaine prochaine vous choisirez OTV encore une fois pour la décantation de Seine Aval. Cette fois ci la différence de prix avec le moins disant est de plus de 100 millions d'euros ! Bien sur OTV est couvert en vertu des accords par d'autres propositions plus chères dont Degrémont.

La direction générale du SIAAP nous a demandé ainsi qu'à Egis de compiler le rapport de l'analyse des offres de telle sorte qu'OTV soit gagnant à n'emporte quel prix sans tenir compte de la réelle valeur de l'offre.

En un an, après votre décision de la semaine prochaine, le cout de cette entente des majeurs de l'eau aura été de 250 millions d'euros à la charge des usagers pour aller dans la poche des constructeurs, du PCF et d'autres notamment à travers des sociétés bidons de communication.

Cette lettre ne veut que vous éclairer pour que vous puissiez assumer la responsabilité de votre choix en toute connaissance de cause.